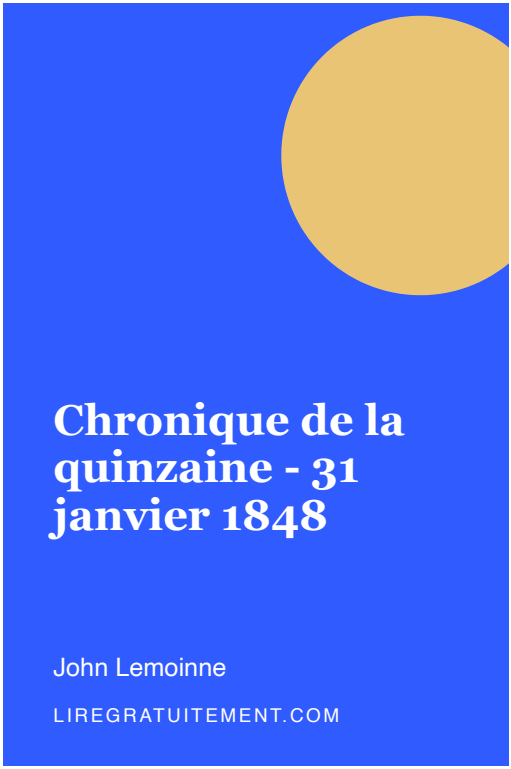


Chronique de la quinzaine - 31 janvier 1848

John Lemoinne

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique de la quinzaine - 31 janvier 1848

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

31 janvier 1848.

Nous sommes enfin entrés à pleines voiles dans les eaux de la discussion parlementaire, et cette espèce de brouillard qui plane régulièrement sur toutes les ouvertures de session commence à se dissiper. Peu à peu cette inquiétude, vraie ou factice, par laquelle l'esprit public se laisse périodiquement dominer, se retire de la masse, et elle se réfugie et se circonscrit dans les régions qui sont son élément naturel. La Bourse, par exemple, continue à se laisser volontairement agiter par des rumeurs sans aucun fondement sur la santé du roi ; c'est une cause de malaise et d'inquiétude qu'il faut savoir accepter, et avec laquelle il faut s'habituer à marcher : l'âge du roi, la place immense que sa personne occupe dans le monde et le vide aussi grand qu'elle devra y laisser prêtent nécessairement à des calculs qui ne pourront désormais que se multiplier de plus en plus. L'épreuve par laquelle passe toujours un ministère dans la discussion de l'adresse contribue également à entretenir l'inquiétude publique ; mais, de ce côté aussi, la situation commence à se débrouiller et à s'éclaircir. C'est l'histoire de tous les commencemens de session. Pendant les vacances parlementaires, on amasse mille exagérations qui grossissent dans le silence forcé du gouvernement. Elles s'accumulent, elles font pour ainsi dire boule de neige, et finissent par

former une sorte d'obstacle dans la voie publique. Les nuages s'amassent et se suspendent sur ce qu'on est convenu d'appeler l'horizon politique, et c'est au milieu de cette atmosphère enfumée que s'ouvre la législature ; mais peu à peu la lumière se fait. La parole partie de la tribune perce, crève, et dissipe ces vapeurs ; le courant de la discussion balaie et purifie l'air ; on se revoit, on se retrouve, on se compte, on se remet en place, et presque toujours à la même. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et ce qui se voit aujourd'hui s'est toujours ou presque toujours vu.

C'est ainsi que tous les doutes qui planaient sur les questions de réformes politiques ont été résolus par la déclaration très nette et très catégorique qu'a faite M. Duchâtel dans la chambre des pairs. Nous avons lieu de croire qu'on s'était plaint, dans une certaine portion du parti conservateur, que le cabinet n'eût fait aucune réponse aux désirs de réformes manifestés par quelques-uns des membres de la majorité. M. le ministre de l'intérieur a fait cette réponse. La déclaration de M. Duchâtel a pu ne pas satisfaire tous les amis du ministère, mais elle a eu du moins le mérite de préciser la situation ; il est établi maintenant que le cabinet ne proposera et n'acceptera, dans la session actuelle, aucun changement dans la loi électorale. Nous comprenons très bien, lors même que nous ne les approuverions pas sans réserve, les raisons de la conduite du ministère. Il y a un principe qui domine toute la question, c'est que toute modification dans la loi d'élection entraîne nécessairement une dissolution de la chambre élective ; il est impossible de changer la loi sans changer la chambre qui en est sortie. Quelle serait l'autorité d'une chambre qui n'existerait qu'en vertu d'une loi qui elle-même aurait cessé d'exister ? Le même argument s'appliquerait à toute promesse, à tout engagement de réformes futures. Si nous pouvions désirer

que le ministère prit l'initiative d'un changement, nous lui demanderions de la prendre tout de suite ; mais, étant donné qu'il ne fera rien cette année, on ne peut que l'approuver de ne rien promettre pour les années suivantes. Nous sommes convaincus, quant à nous, qu'il y a, selon la formule, quelque chose à faire, et qu'il se fera quelque chose avant le terme de la législature actuelle ; mais, lors même que le ministère le penserait comme nous, il ne peut pas condamner à l'avance une majorité dont il n'a qu'à se louer, et en vérité c'est exiger beaucoup trop de la nature humaine que de vouloir le forcer à trouver mauvaise une chambre qui le soutient, en ce moment encore, contre les attaques les plus violentes.

La longueur et la vivacité inaccoutumées de la discussion de l'adresse dans la chambre des pairs avaient fait présager des débats plus prolongés et plus vifs encore dans la chambre des députés. Ces prévisions se réalisent au-delà de toute mesure. Déjà huit ou dix séances ont été employées à la discussion de l'adresse, si l'on veut bien appeler cela une discussion, et la chambre, il faut le dire, n'a fait cependant que très peu de besogne. C'est à peine si, au milieu des tristes altercations qui ont absorbé son temps, elle a trouvé un jour, un seul, pour s'occuper sérieusement des grands intérêts du pays. Le mémorable débat qui s'est engagé sur la situation financière est heureusement venu sauver la dignité et la considération de la chambre, qui menaçaient d'être gravement compromises. Nous aimons à pouvoir rendre à M. Thiers la justice qui lui est due ; le premier il a tiré la discussion du terrain misérable des personnalités, pour la transporter sur celui des affaires ; il a su échapper à cette contagion de l'injure qui semblait avoir tout envahi ; son silence au milieu des banquets avait été

une leçon pour son parti ; son langage à la tribune en a été une plus éloquente et plus sévère encore.

Il y avait long-temps que M. Thiers n'était sorti de sa tente ; il n'a perdu dans le repos, ou, pour mieux dire, dans la retraite, aucune des rares qualités de son esprit. C'est toujours le même talent d'exposition et d'élucidation, c'est toujours cette parole claire et limpide qui coule comme d'une source naturelle. Nous n'étonnerons cependant aucun de ceux qui ont entendu ou qui ont lu cette discussion en disant que l'avantage y est pourtant resté à M. Duchâtel. Le discours qu'a prononcé à cette occasion M. le ministre de l'intérieur est, dans l'opinion des juges les plus compétens, en dehors comme en dedans de la chambre, un admirable traité non-seulement d'économie politique, mais de politique générale. M. Duchâtel a eu raison, non-seulement avec des chiffres, mais aussi avec des principes ; il a su élever une question d'affaires à la hauteur d'une question philosophique, et c'est sous ce rapport surtout qu'il s'est montré supérieur.

M. Thiers, on doit le dire, avait singulièrement borné le champ de la discussion ; toute la question semblait se résumer, pour lui, dans les proportions qu'il était prudent de donner à la dette flottante. C'est là sans doute une question grave, mais qu'il ne faut pas envisager isolément pour la bien juger ; serait-il juste, par exemple, de faire abstraction des difficultés, des calamités qui ont pesé sur la France pendant ces deux dernières années, et cela au moment même où après tant d'hésitations le gouvernement et le pays se livraient avec une sorte d'entraînement à l'entreprise des chemins de fer et d'autres grands travaux publics ? Pour juger cette question, il faudrait faire appel au témoignage de tous les capitalistes, de tous les particuliers ; il faudrait demander aux

plus sages, aux plus prudens d'entre eux, si eux-mêmes ils n'ont pas éprouvé quelque atteinte dans leurs ressources et dans leurs revenus par suite de la crise financière et commerciale à laquelle pas une nation européenne n'a échappé. Il y a en France une chose à laquelle il faut bien se résigner, c'est de voir le gouvernement central être la tête et l'instrument de toutes les opérations. La centralisation a ses inconvéniens comme ses avantages ; est-elle un bien, est-elle un mal ? C'est un point que nous ne chercherons pas à résoudre ici. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est dans les mœurs tout autant que dans les lois, et qu'il faut par conséquent l'accepter. Il arrive donc que, dans les temps difficiles, le gouvernement est obligé de venir au secours des communes, des arrondissemens, des départemens, qu'en même temps il lui faut pourvoir à l'entretien de tous les grands services de l'état, et cela lorsque ses ressources diminuent par les causes mêmes qui font que tous se tournent vers lui et réclament sa protection.

Et cependant le revenu public est après tout dans une condition tellement normale, qu'il s'est maintenu intact dans l'année pénible que nous venons de traverser. M. Thiers s'est montré très alarmé ou très alarmiste ; il a fait apparaître à plusieurs reprises le spectre d'un budget de 1,600 millions ; la justesse naturelle de son esprit le force pourtant à reconnaître qu'il ne faut pas juger une dépense en elle-même, mais comparativement aux moyens de la nation ou du particulier qui la fait. L'empire avait un budget de 7 ou 800 millions ; nous en avons un de 15 à 1,600 ; qu'est-ce que cela prouve, si nous le portons aussi bien ?

Du reste, c'est surtout sur le budget extraordinaire qu'ont porté les critiques de M. Thiers, et c'est précisément sur ce point que

M. Duchâtel lui a répondu en homme d'état vraiment pratique. Selon M. Thiers, c'est plus qu'une témérité, c'est une folie de demander à la France 300 millions par an pour des travaux extraordinaires. Il est impossible de porter un jugement plus injuste sur la capacité et sur les ressources du pays. M. Thiers est, en économie politique comme en histoire, un logicien beaucoup trop rigoureux. Ainsi, comme l'a très justement rappelé M. Duchâtel, le but de l'amortissement est d'augmenter la puissance publique, de changer au profit de l'état les rapports entre les ressources et les charges. Or, on peut changer ce rapport de deux manières, ou en diminuant les charges ou en augmentant les ressources. Le premier moyen, qui est le plus stérile, qui n'a qu'une valeur arithmétique, est celui que défend M. Thiers, dans le second est le principe de la fécondité, du progrès, de la production, du faire valoir, c'est celui qu'a justifié M. Duchâtel. Par toutes les grandes entreprises de travaux publics, l'état et le pays travaillent pour l'avenir, et il est juste que l'avenir, qui recueillera la plus grande part des bénéfices, porte aussi une part des charges. Le tout est de savoir si le gouvernement s'est tenu dans de justes proportions, s'il n'a pas trop auguré de la puissance et des ressources du pays. Ce qu'on n'a pas, nous le croyons, fait suffisamment remarquer, c'est que les entreprises de grands travaux publics, qui sont des fondations d'une richesse future, ne sont même pas entièrement improductives dans le présent. Il n'est pas juste de dire, par exemple, que le capital dépensé dans des chemins de fer soit du capital enfoui pour plusieurs années dans la terre et entièrement immobilisé. Cela n'est vrai qu'à moitié ; ainsi on oublie que ces entreprises, outre la moisson qu'elles promettent dans un temps donné, représentent aussi le travail actuel, le salaire et l'entretien d'une population nombreuse, l'emploi des bras, par conséquent

l'accroissement de la consommation et une augmentation immédiate des revenus indirects. L'important est de se tenir dans de sages limites ; or, peut-on dire sérieusement que la France se soit jetée dans des entreprises extravagantes ? Y a-t-il, sous ce rapport, une comparaison possible entre elle et l'Angleterre ? Non, certes ; nous ne sommes pas dans cet état de fièvre où sont encore aujourd'hui nos voisins ; nous n'avons pas, comme eux, à expier des excès de spéculation et à nous mettre à la diète. Au contraire, ce qui devrait être le plus évident pour tous les esprits non prévenus, c'est précisément le caractère normal, régulier, de notre situation ; ce serait plutôt cette sollicitude un peu timide que nous avons en général pour notre constitution économique, et qui, en nous préservant heureusement des abus de crédit, nous en a quelquefois interdit le plus légitime usage.

Nous n'avons donc certainement pas dépassé les limites de nos ressources, et les alarmes de M. Thiers ne seraient justifiées que dans un cas, celui où il faudrait trouver de nouvelles ressources extraordinaires pour faire face à des événemens extraordinaires. Nous pourrions dire d'abord que la partie serait plus qu'égale avec les autres nations, puisqu'elles ont engagé encore plus que nous les ressources de l'avenir ; mais nous pouvons dire avant tout que le grand avantage d'un gouvernement pacifique et d'une politique pacifique est de rendre de plus en plus rares les chances de ces événemens extraordinaires, et c'est précisément là ce qui caractérise la politique du ministère actuel.

Pourquoi faut-il que cette discussion si calme, si élevée, si digne, qui s'est engagée entre M. Thiers et M. Duchâtel, pourquoi faut-il qu'elle n'ait été qu'une exception ? Hélas ! il faut bien le dire, nous avons assisté pendant plusieurs jours au plus triste des

spectacles, à celui de la déconsidération des grands pouvoirs publics et de la décadence des débats parlementaires. Bientôt, si cela continue, nous n'aurons plus rien à envier aux chambres américaines, où l'on arrive avec des pistolets de poche, et notre chambre des députés prend de plus en plus la tournure de ressembler à cette chambre populaire d'Irlande si heureusement nommée la salle de la conciliation. L'injure et la personnalité la plus outrageante se sont installées à la tribune et y règnent en souveraines ; on gaspille et on perd, nous ne dirons pas en discussions, mais en disputes misérables, le temps que réclament les affaires du pays. Nous ne reviendrons pas sur un très triste débat qui a occupé une séance entière de la chambre, et qui n'était que le prétexte d'une attaque plus triste encore contre le caractère de M. Guizot. Nous n'en parlerons que pour faire une seule remarque. Nous le demandons, y a-t-il un homme en France qui, dans la position où s'est trouvé ce jour-là M. Guizot en présence de la chambre, y aurait eu la même attitude, produit le même effet, rencontré la même réponse ? En est-il beaucoup qui auraient eu le droit et la puissance, en face d'accusations aussi violentes, de répondre par une justification de la moralité publique ? Non, et ce n'est pas, quoi qu'on dise, une absolution, c'est un témoignage de confiance et d'estime que la majorité de la chambre a donné à M. le ministre des affaires étrangères.

Ce dont nous faisons un reproche à l'opposition, ce n'est point d'appeler la censure du pays sur des faits condamnables : en cela, elle ne fait que son devoir, la publicité est la justice de notre temps ; mais la faute de l'opposition, c'est de vouloir généraliser des faits particuliers et de faire à tout propos le procès à la société tout entière. C'est en vérité quelque chose d'inoui que la légèreté intrépide avec laquelle des hommes qui ont la prétention de de-

venir ministres jettent la boue sur ce pouvoir auquel ils aspirent. Il est impossible de jouer plus cavalièrement et plus aveuglément avec les choses qui brûlent. Si on les prenait, si eux-mêmes se prenaient au mot, mais bon Dieu ! il n'y aurait plus qu'à s'en aller dans le désert, et à abandonner la société à ceux qui ont juré sa ruine. Il est heureux, pour l'honneur du pays, pour la sécurité même du pouvoir, que la majorité résiste encore aux provocations qui lui sont adressées tous les jours, et qu'elle ne descende pas sur le terrain si facile des représailles. Il faut espérer qu'elle gardera sa dignité ; il faut espérer que l'opposition elle-même, nous parlons de l'opposition constitutionnelle, sentira le danger de la voie dans laquelle elle est entrée. Après tout, dans ces luttes sans honneur et sans retenue, c'est l'opposition elle-même qui souffre le plus ; elle y perd non pas seulement sa considération, mais les avantages que pourraient lui donner les fautes des dépositaires du pouvoir. L'opinion publique, dans les cas même où elle aurait pu être disposée à la sévérité, s'arrête devant de pareilles violences ; elle se demande si des jugemens aussi exagérés peuvent être impartiaux et désintéressés. C'est ainsi que l'opposition a servi le ministère par les excès auxquels elle s'est abandonnée ; les plus sages et les plus éclairés parmi elle ont fini par le comprendre, et on a vu M. Dufaure protester tardivement contre cette déplorable dégradation de la lutte parlementaire.

M. Dufaure n'est pas le seul qui ait senti le besoin de revendiquer la dignité et la liberté de la discussion ; M. de Lamartine l'a fait aussi en un langage éloquent, que nous n'avons pas été surpris de rencontrer dans sa bouche. Cela était digne de l'illustre orateur ; la noblesse native de ses sentimens, la distinction de ses goûts, la délicatesse de ses instincts, en un mot la pure aristocratie de son esprit, l'élevaient naturellement au-dessus de ces mi-

sères. On éprouve comme une sensation de bien-être en sortant de cette atmosphère impure pour entrer dans une grande et large discussion. On doit, pour cela, des remerciemens à M. de Lamartine comme à M. Thiers ; l'un et l'autre ont rappelé la chambre au sentiment de sa dignité. Le discours que M. de Lamartine a prononcé sur les affaires d'Italie a eu toutes les qualités et aussi tous les défauts de l'illustre poète, beaucoup d'imagination, peu de réalité. Parmi les nombreuses distinctions qu'il a établies, M. de Lamartine a négligé la principale, celle du mouvement d'indépendance territoriale et du mouvement de réforme libérale. Ce dernier mouvement, la France peut l'appuyer, et elle l'appuie dans la mesure de sa propre politique. L'autre, elle ne le peut pas. Elle ne le peut pas pour deux raisons : la première, c'est qu'elle veut conserver la paix, et pour elle-même et pour les autres ; la seconde raison, c'est que, si elle faisait la guerre, elle se trouverait seule. M. Guizot a posé cette question d'une manière très nette, d'une manière trop dure peut-être, et cependant, quelque irritante qu'elle puisse être, il faut bien la regarder en face. L'indépendance territoriale de l'Italie, c'est la guerre ; l'émancipation territoriale des pays soumis à l'Autriche, et dont la souveraineté lui est reconnue par les traités, c'est la guerre ; il ne faut se faire là-dessus aucune illusion. Or, il ne s'agit pas seulement de savoir si nous ferons la guerre à l'Autriche, mais si nous voulons la faire à toute l'Europe. Est-ce que l'opposition, par hasard, s'imagine que nous aurions l'Angleterre avec nous ? Quel rêve, et quelle puérilité ! Certes, M. Guizot a bien raison de dire qu'il faut un étrange degré d'imprévoyance et d'ignorance des affaires européennes pour avoir un instant de doute à cet égard. La vérité est que, dès les premiers momens où l'Italie s'est agitée, le gouvernement autrichien s'est mis en règle avec tous les gouvernemens

européens : il a désavoué tout dessein de s'opposer aux réformes intérieures que les souverains d'Italie voudraient accomplir chez eux ; mais il a protesté à l'avance contre toute tentative de remaniement territorial qui porterait atteinte à sa propre souveraineté, et il a demandé le concours de tous les cabinets de l'Europe pour le maintien de l'état de choses réglé par les traités. Quelle a été la réponse ? Les gouvernemens européens ont répondu qu'ils ne voulaient rien changer, qu'ils voulaient maintenir les traités. Nous admirons vraiment cette passion subite dont on se sent aujourd'hui saisi pour l'Angleterre ! Le gouvernement anglais se donne à bon marché un rôle populaire : en Italie comme en Suisse, il fait de la courtisanerie révolutionnaire, la pire de toutes ; mais le jour où il aurait bien brouillé les cartes, on verrait le jeu qu'il jouerait ! Non, l'Angleterre ne fera rien ; voilà ce qu'il faut bien se mettre dans la tête. Elle pourra, qu'on nous passe le mot, chauffer les passions radicales sur tous les points de l'Europe où elles fermentent ; mais le jour où nous-mêmes nous serions engagés dans cette voie, où nous y serions engagés avec toute l'Europe contre nous, l'Angleterre nous tournerait le dos et s'en irait rejoindre ses vieux alliés.

Est-ce à dire que si la cause française, la cause de la liberté du monde, était en question, nous dussions reculer ? Non sans doute ; mais ce que nous disons, c'est que l'intérêt de la France, l'intérêt de la liberté, n'est pas là. La politique de la France, cette politique que M. Guizot a si éloquemment et si audacieusement justifiée, c'est celle des réformes pacifiques, celle du progrès modéré et régulier. C'est celle-là que la France a choisie pour elle, et qu'elle cherche à établir chez les autres. Or, dira-t-on qu'elle serait mieux servie par une guerre générale, qui replongerait l'Europe dans le chaos, qu'elle ne l'est par les sages et prudens encou-

ragemens que le gouvernement français lui donne depuis un an ? Niera-t-on qu'il se soit accompli depuis une année en Italie d'immenses changemens, et croit-on qu'ils auraient pu s'accomplir au milieu d'un bouleversement général ?

Il plaît à M. de Lamartine de dire qu'il n'y a pas de radicaux en Italie. S'il n'y en a pas au dedans, il y en a au dehors, et ceux-ci avouent hautement que l'objet de tous leurs vœux, le but de tous leurs efforts, c'est un remaniement général des territoires. Que le parti radical en Europe embrasse franchement leur cause, nous le comprenons parfaitement bien, nous trouvons cela très naturel et même très légitime ; mais ceux qui veulent seconder en Italie un mouvement de progrès légal, pacifique, régulier, ne sauraient s'associer à cet entraînement. La politique de la France, celle qui a été consacrée dans la chambre des pairs par un vote unanime, et à laquelle la chambre des députés vient de donner une égale sanction, c'est d'appuyer les réformes accomplies par un accord commun des souverains et des peuples. C'était évidemment la seule politique qui convînt et à la France et à l'Italie elle-même ; cela est si vrai que M. Thiers, en montant aujourd'hui à la tribune pour attaquer la conduite du gouvernement, n'a pu trouver à lui tracer une autre ligne que celle qu'il a suivie. M. Thiers s'est laissé cette fois encore guider par sa raison ; il s'est bien gardé de faire de la politique révolutionnaire, il a repoussé toute idée de guerre et de propagande ; enfin il a cherché à habiller de quelques paroles d'opposition un discours au fond tout-à-fait ministériel. La réponse de M. Guizot était facile ; elle se bornait à déclarer que tout ce que M. Thiers venait de dire, le gouvernement l'avait fait. M. Thiers lui-même l'aurait-il mieux fait ?

Cette grande œuvre à laquelle le concours de la France sera toujours assuré est déjà en pleine voie d'accomplissement ; le pape a le premier donné l'impulsion ; les souverains du Piémont et de la Toscane ont suivi le mouvement ; ils ont écouté et leurs propres inspirations et les conseils de leurs plus sincères alliés. Si d'autres ont fermé l'oreille à ces avertissemens, ils en sont aujourd'hui punis, et c'est justice. Les événemens qui se passent en ce moment dans le royaume des Deux-Siciles sont une leçon ; ce ne sont pas les conseils qui ont manqué au roi de Naples ; il est certain que les gouvernemens libéraux de l'Europe, que le gouvernement français en particulier, le pressaient depuis longtemps d'accorder des réformes pour éviter une révolution ; il a fermé les yeux et les oreilles, il a fallu une tempête pour les lui ouvrir.

L'insurrection de la Sicile a éclaté le 12 janvier, jour de la fête du roi de Naples ; le peuple de Palerme a refoulé les troupes dans le château royal et dans les casernes et a pris possession de la ville, et un gouvernement provisoire s'est aussitôt établi avec le concours et sous la direction des premiers citoyens du pays. La nouvelle du soulèvement, portée à Naples, y a jeté la plus vive inquiétude ; le roi, comptant d'abord sur des moyens énergiques de répression, a fait embarquer sept ou huit mille hommes sur neuf frégates à vapeur. Quoique malade et ayant été saigné deux fois, il a assisté pendant toute une journée à l'embarquement de ses troupes, dont il avait donné le commandement à l'un de ses frères, le comte d'Aquila. Il ne paraît pas que le roi se fût fait une idée bien exacte de la gravité de la situation, car il a fallu que son frère revînt de Palerme pour la lui exposer. Le rapport qu'il a fait et les dures vérités qu'il a été obligé de dire ont dissipé le reste des royales illusions, et, le 18 et le 19, le roi Ferdinand a promul-

gué des ordonnances qui accordent à son peuple à peu près les mêmes réformes que celles établies dernièrement à Rome, à Florence et à Turin. Ces ordonnances règlent l'organisation de la consulte d'état, dont elles étendent en même temps les attributions ; elles introduisent le système de l'élection dans les conseils provinciaux et communaux et établissent la publicité des délibérations. De plus, le comte d'Aquila est nommé lieutenant-général de la Sicile ; la séparation administrative des deux royaumes est rétablie, et tous les emplois en Sicile devront être remplis par des Siciliens ; enfin, dans les dernières ordonnances, le roi accorde une loi réglementaire de la presse et promet une amnistie. Il y a quelques mois, ces concessions auraient satisfait la Sicile ; aujourd'hui, après une insurrection exaltée par le succès, exaspérée par plus de huit jours de bombardement, elles viennent tard, trop tard peut-être. Nous apprenons que le gouvernement provisoire établi à Palerme refuse les conditions offertes par le roi, et demande pour la Sicile une constitution. Probablement, à l'heure qu'il est, la lutte dure encore ; il est difficile d'en prévoir l'issue.

On ne peut se dissimuler que les plus grands dangers de la situation de l'Italie sont dans les états où les gouvernemens opposent à toute espèce de réforme une résistance absolue. Si la révolution de Sicile se continue, et si elle gagne le royaume de Naples, comme il pourrait arriver, il faudrait s'attendre à de graves complications. Le roi de Naples peut réclamer les secours de son allié le gouvernement d'Autriche ; mais un envoi de troupes autrichiennes dans le royaume des Deux-Siciles rencontrerait aujourd'hui, sans compter les embarras diplomatiques, de sérieuses difficultés d'exécution. L'Autriche aurait à demander aux princes de l'Italie centrale le libre passage pour ses troupes ; mais lors même que le grand-duc de Toscane et le pape seraient

disposés à le lui accorder, il n'est pas bien sûr que cette traversée pût s'opérer sans troubler la paix de l'Italie entière. Il y a dans la Toscane et dans les États Romains un degré d'effervescence qui ne ferait qu'augmenter et qui éclaterait peut-être sur le passage de troupes étrangères ; c'est une raison péremptoire que Rome et la Toscane pourraient opposer à la demande de M. de Metternich. Le gouvernement autrichien serait donc obligé de transporter ses troupes par l'Adriatique ; il reste à savoir s'il a en ce moment des moyens suffisans pour le faire. De plus, il est lui-même assez occupé chez lui, en Lombardie. Nous croyons que de ce côté la supériorité des forces le met à l'abri de tout danger imminent ; mais il est à regretter qu'au lieu de chercher à calmer l'agitation publique il ne fasse que l'irriter et l'exaspérer par des proclamations semblables à celles du général Radetzky. On ne comprend pas qu'un gouvernement aussi habituellement prudent que celui de Vienne puisse autoriser d'aussi sauvages démonstrations.

La discussion des affaires de Suisse n'a pas encore été abordée ; elle sera plus longue et plus vive encore que celle des affaires d'Italie. Avant l'ouverture de ce débat, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler où en est la question. La note collective des gouvernemens de France, d'Autriche, de Prusse et de Russie a été remise au président de la diète ; nous en avons fait connaître les points principaux. Les quatre puissances déclarent que la souveraineté cantonale ne peut être considérée comme réellement subsistante dans les cantons militairement occupés par d'autres cantons, que c'est seulement lorsque ces cantons auront pu constituer librement leurs gouvernemens que la confédération pourra être considérée comme étant dans un état régulier et conforme aux traités, que le rétablissement sur le pied de paix des forces militaires dans les cantons est la garantie nécessaire de

leur liberté mutuelle et générale, qu'enfin aucun changement dans le pacte fédéral ne saurait être légitimement accompli qu'autant qu'il réunirait l'unanimité des voix de tous les cantons.

Ces conclusions des quatre puissances sont appuyées sur des argumens que nous ne croyons pas devoir répéter ici, parce que nous les avons déjà fait connaître précédemment. La note rappelle succinctement les conditions dans lesquelles la confédération helvétique a été constituée par les traités, les relations que ces traités ont établies entre les parties contractantes, et les obligations dans lesquelles la Suisse se trouve engagée à l'égard des autres puissances. Le langage des quatre cours n'a, du reste, rien de comminatoire ; ce n'est qu'un avis donné à la Suisse que, si elle veut se considérer comme dégagée des traités, les grandes puissances ont de leur côté le droit d'examiner les relations nouvelles qui leur seraient ainsi créées avec la confédération.

Le gouvernement anglais n'a point jugé convenable de s'associer à la démarche faite collectivement par les quatre autres cours ; il a préféré agir seul, et il a fait présenter par son ambassadeur une note séparée. Sir Stratford Canning avait pris part, si nous ne nous trompons, au règlement des affaires de la Suisse en 1815, et il devait naturellement porter un certain intérêt à une œuvre à laquelle il avait concouru. C'est, de plus, un homme d'un caractère très honorable, et le spectacle qui s'est offert à lui à son arrivée en Suisse n'était pas fait pour lui inspirer des sentimens de sympathie ou d'estime à l'égard des radicaux. Sa note offre donc un assez remarquable mélange de complimens flatteurs venant de son gouvernement et de remontrances sévères venant de lui-même. Il accommode comme il peut ses instructions avec ses propres impressions ; il commence par féliciter la diète sur sa

victoire, et finit par lui reprocher l'abus qu'elle en fait. Nous ne voudrions d'autres preuves des excès commis par le parti vainqueur que ces remontrances arrachées à l'ambassadeur anglais par la force de la vérité ; mais ce n'est pas encore là le plus curieux de l'affaire. Lord Palmerston a voulu justifier aux yeux de l'Europe la conduite qu'il a tenue dans les derniers événemens de la Suisse, et à cette fin il a communiqué au parlement un gros volume de dépêches. Cette publication a été hâtée pour qu'elle pût coïncider avec la discussion de la chambre des députés de France, et pour rectifier, assure-t-on, les éclaircissemens inexacts et incomplets donnés par M. Guizot.

M. Guizot a, comme on sait, donné lecture dans la chambre des pairs d'une très remarquable dépêche écrite par lord Palmerston en 1832, et dans laquelle le noble lord établissait, en des termes beaucoup plus formels que ne l'eût jamais fait M. Guizot ou M. de Metternich lui-même, le droit d'intervention des grandes puissances dans les affaires de la Suisse et l'illégalité de tout changement auquel ne consentiraient pas toutes les parties contractantes. En comparant le langage de lord Palmerston en 1832 et sa conduite en 1847, on devait naturellement conclure qu'il avait changé d'avis. Eh bien ! c'est précisément de cette interprétation que se plaint amèrement lord Palmerston ; il ne veut pas avoir changé, il prétend qu'il pense encore aujourd'hui exactement ce qu'il pensait il y a dix-sept ans, qu'il est tout aussi prêt à maintenir le droit d'intervention des puissances et le principe de la souveraineté des cantons, et qu'il a été affreusement calomnié par M. Guizot et par la presse ministérielle française. Comment ! accuser lord Palmerston d'avoir encouragé le parti radical par rancune contre le roi Louis-Philippe et contre M. Guizot, quelle injustice ! La vérité est que, sans que personne s'en

doutât, le noble lord était le défenseur le plus dévoué du pacte fédéral et des traités, et le protecteur le plus sincère de la souveraineté cantonale. Lord Palmerston ne paraît pas songer à cet inconvénient : c'est que, s'il se justifie aux yeux du parti conservateur et pacifique en Europe, il se dépopularise aux yeux du parti radical et propagandiste, et que tout ce qu'il pourrait gagner d'un côté, il le perdra de l'autre.

Toutefois, comme nous ne pouvons qu'être flattés de la peine que se donne le ministre anglais pour prouver qu'il a toujours été de l'avis du gouvernement français, nous nous faisons un devoir d'aider à sa justification. Il est certain que, s'il fallait faire abstraction de sa conduite et ne s'en rapporter qu'à ses paroles et à ses dépêches, nul n'aurait plus que lui défendu le maintien des traités de 1815 et le principe fondamental du pacte, c'est-à-dire la souveraineté cantonale. Nous ne parlons plus de 1832, mais de 1847. Or, au mois de septembre dernier, quand lord Minto partait pour l'Italie avec mission de passer par la Suisse, lord Palmerston, parlant du projet d'une république unitaire, disait : « Le gouvernement de S. M. est convaincu qu'une pareille extinction de droits anciens et héréditaires et un pareil asservissement de l'indépendance cantonale à un pouvoir central ne pourraient être opérés que par l'oppression de la force… Le gouvernement de S. M., comme partie contractante du traité de Vienne, rappelle au gouvernement suisse, dans le cas où un tel projet serait envisagé, que le principe fondamental sur lequel reposent les arrangemens du traité de Vienne à l'égard de la Suisse est la souveraineté séparée des divers cantons. » Voilà déjà la question bien posée ; elle l'est mieux encore dans les instructions de sir Stratford Canning. Lord Palmerston y disait : « Vous rappelleriez expressément aux principaux chefs du parti de la diète que le pacte fédéral est un

contrat d'alliance entre un certain nombre d'états souverains, et que ce contrat, étant de la nature d'un traité, ne peut pas être légitimement altéré sans le consentement de toutes les parties contractantes. » Ailleurs encore, il dit : « Vous leur recommanderez par-dessus tout de respecter implicitement le principe de la souveraineté séparée des cantons, principe qui forme la base, non-seulement du pacte fédéral, mais des engagemens contractés envers la Suisse par les puissances de l'Europe, et qui ne pourrait être violé par les Suisses sans mener à des conséquences capables de porter une profonde et durable atteinte aux meilleurs intérêts du pays. » Enfin, jusqu'au 30 décembre, alors que M. le duc de Broglie avait quitté Londres, lord Palmerston, dans une note à M. de Jarnac, répétait qu'il était entièrement d'accord avec le gouvernement français sur le principe de la souveraineté cantonale.

Nous n'avons fait aucune difficulté de multiplier les citations pour aider lord Palmerston à établir son innocence. Il est incontestable que, si on faisait l'histoire uniquement sur ses dépêches, on ne pourrait s'empêcher d'avouer que sa conduite a été grandement méconnue. Le noble lord n'a donc pas changé d'avis, nous l'accordons ; mais alors nous ferons une simple question : s'il était tellement d'accord avec les autres puissances, pourquoi n'a-t-il pas agi franchement avec elles et en même temps qu'elles ? Pourquoi, se disant prêt à maintenir comme elles les traités qui avaient constitué la Suisse et le principe fondamental posé par ces traités, pourquoi a-t-il cherché par tous les subterfuges et toutes les chicanes possibles à arrêter et à entraver les mesures qu'elles voulaient prendre pour faire respecter le droit ? Nous avons une certaine répugnance à accuser formellement lord Palmerston de duplicité ; mais enfin, après avoir lu ses dépêches, sa

conduite ne nous paraît guère susceptible d'une autre interprétation. S'il pense encore ce qu'il pensait en 1832, pourquoi a-t-il, par ses délais calculés, fait avorter une médiation qui aurait sauvé ces principes et ces droits qu'il voulait maintenir ? pourquoi a-t-il laissé systématiquement écraser les petits cantons, violer le pacte, insulter aux traités ? Ou bien, s'il a changé d'opinion, s'il est aujourd'hui l'allié du parti révolutionnaire, s'il ne reconnaît plus les traités, alors que signifie le langage qu'il tient dans ses communications officielles ? Il ne peut pas sortir de ce dilemme, et les pièces même qu'il publie pour justifier sa conduite en sont la plus accablante condamnation. L'opposition, en France, a adopté lord Palmerston ; elle l'a pris sous sa protection, elle l'a érigé en patron de la cause libérale et même de la cause révolutionnaire en Suisse et dans toute l'Europe : comment prendra-t-elle ses dépêches et les déclarations qu'il fait en faveur des traités et du maintien du pacte ? Elle aura la ressource de dire que lord Palmerston nous a payés de mots et qu'au fond il se moquait de nous, et qu'en dernier résultat il a fait à nos dépens les affaires du parti révolutionnaire. Ce sera peut-être vrai ; mais de bonne foi, quand on crie si fort contre les jésuites, on ne devrait pas leur emprunter leurs maximes.

Du reste, le parlement anglais va se rouvrir dans trois jours ; lord Palmerston aura sans doute une occasion d'y exposer sa politique et de l'expliquer. Il ne se passe en ce moment, de l'autre côté de la Manche, rien qui appelle particulièrement l'attention. On s'occupe beaucoup de l'affaire de l'évêché d'Hereford, qui est actuellement pendante devant le premier tribunal civil du royaume, la cour du banc de la reine ; on continue à discuter sur le système défensif du territoire et à se livrer à une foule d'hypothèses sur la prochaine invasion française, et M. Cobden, qui ar-

rive de France, a beaucoup de peine à persuader à ses compatriotes que nous ne faisons pas un nouveau camp de Boulogne.

Il n'y a non plus rien de saillant en Espagne. Le général Espartero y est rentré, et nous sommes obligés de le répéter pour qu'on s'en aperçoive, car il n'y a pas produit beaucoup d'effet. Il a pris tranquillement sa place au sénat, est allé faire une visite à la reine, et a eu le mauvais goût de n'en pas faire une à la reine-mère ; puis, voyant qu'on ne faisait pas grande attention à son auguste personne, il a annoncé l'intention de partir pour Logrofo, où il compte jouir des douceurs de la retraite.

Le nouvel ambassadeur de France à Madrid, M. Piscatory, doit partir pour son poste dans une quinzaine de jours. Il a laissé à Athènes, comme chargé d'affaires, le premier secrétaire de sa légation, M. Édouard Thouvenel, qui est de toute façon capable de répondre aux exigences d'une situation difficile et délicate.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_31_janvier_1848. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.